



Parlement jurassien  
Groupe Verts et CS-POP

Postulat n° 401

*Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.*

## Profiter des investissements dans la formation.

Des enquêtes récentes dans les domaines de la santé et de l'enseignement font état de l'abandon des professions en question par un nombre croissant de diplômés durant les cinq premières années d'exercice du métier choisi.

Le rapport de 2018 de la CDIP sur l'éducation en Suisse indique que dans l'espace BEJUNE, un peu plus de 20% des diplômés HEP abandonnent le métier durant ces cinq premières années. Il apparaît également que la moyenne d'occupation des enseignants primaires dans la même région géographique est à peine supérieure à 60%. D'autres phénomènes de sous-emploi touchent les enseignants secondaires, comme l'exercice de la profession au niveau primaire dans un premier temps par manque de postes en adéquation avec leurs diplômes.

Dans le domaine de la santé, c'est pire. UNIA s'est intéressé aux conditions de travail dans la branche en menant une enquête auprès de 3'000 employés. Près de 50% d'entre eux envisagent de quitter leur profession à court terme. Une proportion qui n'est pas fondamentalement différente dans le Jura. Ces chiffres ne surprennent pas le chef du service de la santé qui sur les ondes de la radio locale nuance ce risque de pénurie en raison du recours à du personnel frontalier dans les EMS et le milieu hospitalier.

Nous ne nous prononcerons pas sur cette froide analyse. Les chiffres mentionnés par les deux enquêtes citées ci-dessus, et qui pourraient peut-être apparaître dans d'autres domaines, mènent à un constat inquiétant qui semble indiquer que les investissements consentis par l'État dans le domaine de la formation professionnelle (HEP-BEJUNE, HE-ARC, DIVSSA) ne profitent pas à notre canton comme on est en droit de l'espérer. Il y a là manifestement une perte qui mérite d'être évaluée et corrigée.

D'autres enquêtes montrent, et c'est important, que les diplômés en fin d'études choisissent prioritairement leur canton de domicile pour exercer leur métier si des postes y existent. C'est un atout que nous devons exploiter au mieux.

Des mesures sont prises dans d'autres cantons pour soutenir plus particulièrement les nouveaux diplômés lors de leur entrée en fonction et réduire ce risque d'abandon de leur profession à court terme. Récemment, par exemple, le canton de Berne a introduit un système de mentorat des enseignants en début de carrière.

**Par ce postulat, nous demandons au Gouvernement d'étudier, en s'inspirant de projets d'autres cantons, la mise en place de mesures destinées à soutenir les nouveaux diplômés lors de leurs premières années d'exercice de leur profession.**

Delémont, le 27 mars 2019

Groupe Verts et CS-POP  
Rémy Meury